

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Lundi 08/04/2024 à 20h30.

Nbr de Membres : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATERNE Pierre, Maire.

Date de la convocation : 22/03/2024

Date Affichage : 22/03/2024

Présents : Mrs Paterne, Freuslon, Lamy, Furcy,
et Mmes Bruand, Daubias, Dupont, Rocheteau, Saison et Gérard.

Présents : 10

Absent : Mr Riach

Votants : 10

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/03/2024 : Aucune observation.

Objet : Taux d'imposition 2024

Délibération n°080424-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Bouessay,

Vu l'état 1259 de 2024 fondé sur le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière bâtie,

Considérant qu'il convient de fixer les taux de référence d'imposition pour l'année 2024 de:

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, taux de référence 38.80%,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux de référence 32.32%
- la taxe d'habitation, taux de référence soit 14.42%

Monsieur le Maire explique que les bases d'imposition prévisionnelles de 2024 ont augmenté, il propose de maintenir les taux d'imposition 2024 de référence comme ceux de 2023;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour 2024, de maintenir chaque taux d'imposition de référence à savoir :

- Taxe foncière (bâti), taux de référence soit 38.80%,
- Taxe foncière (non bâti), taux de référence soit 32,32 %.
- Taxe d'habitation, taux de référence soit 14.42%

PRODUIT FISCAL 2024				
Taxes	Taux 2023	Taux 2024 votés	Bases imposition 2024	Produit fiscal 2023
1. Taxe foncière (bâti)	18,94 %	* 38.80 %	386 500	149 962
2. Taxe foncière (non bâti)	32,32 %	32,32%	75 600	24 434
3. Taxe habitation	14.42%	14,42%	31 000	4 470
TOTAL DU PRODUIT FISCAL				178 866

* (dont taux départemental 2020 19.86%)

Objet : Demande de subventions au titre : des contrats de territoire – volet communal – Travaux viabilisation 1^{ère} tranche lotissement de l'Aubépine.

Délibération n°080424-02

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028. La dotation pour la commune est de 23 970 € au minimum et 28 978 € au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%, soit 11 970€. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période). Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

- Travaux viabilisation lotissement de l'Aubépine - Réseaux

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Ce projet sera réalisé avant le 31/08/2024

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	MONTANT PREVISIONNEL
1- Travaux lot Réseaux tranche ferme lotissement Aubépine	103 910,87 €
Total HT	103 910,87 €

Total TVA	20 782,17 €
Total HT	124 693,04 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Contrat des territoires - volet communal</i>	11 970,00 €
<i>Aide construction 4 logements sociaux (CDC Pays Sabolien)</i>	16 000,00 €
<i>Fonds propres de la commune</i>	75 940.87 €
TOTAL HT	103 910.87 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « **contrat de territoire – volet communal** » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 11 970,00€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Objet : Budget Principal 2024

Délibération n°080424-03a

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- **section de fonctionnement équilibré** : recettes = dépenses = 617 361.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2024 fonctionnement tel qu'il est présenté.

- **section d'investissement sur/équilibré** :

recettes = 346 954,50 €

dépenses = 325 432,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2024 investissement tel qu'il est présenté.

Objet : Budget primitif Lotissement l'Aubépine 2024

Délibération n°080424-03b

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 344 675,51 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 210 997,74 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement l'Aubépine » 2024 section de fonctionnement et section investissement tel qu'il est présenté.

AFFAIRES DIVERSES :

- Mr Freuslon fait un point sur l'avancement des travaux du lotissement de l'Aubépine.
- Mr le Maire informe d'une naissance, un bouquet sera apporté à la famille.
- Mme Bruand fait une synthèse de la réunion du conseil d'école du 19 mars dernier ; le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 18 juin à 18h30.
- DPU : 2 dossiers présentés « ; la commune ne préempte pas.
- Quelques dates :
 - Opération un arbre une naissance : 06/04/2024
 - Concours de pétanque organisé par le BASC : 13/04/2024
 - Troc plantes organisé par le BASC : 01/05/2024
 - Cérémonie commémorative mercredi 08/05/2024
 - Permanence élections européennes du 09/06/2024
- Mr le Maire propose de retenir une date pour la journée découverte avec le personnel communal : La date fixée sera le samedi 06/07/24, une invitation sera transmise prochainement.
- Mr le Maire informe le conseil d'une panne internet en mairie et à l'école ;
- Rappel : tickets cinéma pour les vacances de Pâques ; à retirer en mairie.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il reste le marquage à finaliser sur la route départementale de Sablé. Il échange avec le conseil municipal sur l'installation du stop provisoire rue de souvigné, les retours sont positifs.

Fin de séance 22H15.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 27/05/2024 à 20h30

Signatures :

Président de séance : Pierre PATERNE

Secrétaire de séance : Tiffany BRUAND

